

5218 - donner un faux bulletin de salaire pour échapper à un impôt que l'on aurait choisi

question

Un enseignant voulant bénéficier d'un congé non payé se voit exigé par son université de déposer 25 % du revenu qu'il gagnerait d'un autre emploi dans une banque usurière afin qu'elle puisse en prélever des taxes. Est-ce que dans ce cas il pourra donner un faux bulletin de salaire pour ne pas déposer à la banque une somme importante qui subira des prélèvements de taxes ?

la réponse favorite

;

La question a été posée à son éminence Cheikh Muhammad ibn Salih Al Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) qui a répondu de la manière suivante :

Apparemment cela n'est pas permis, parce qu'il est sous contrat avec eux. Et partant de là il doit respecter leurs règlements.

Question : même si les règlements sont injustes ?

Réponse :

mais c'est lui qui les a acceptés en tant que tels dès le départ. Allah le sait mieux.